

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-13-2-4

Séance du vendredi 28 novembre 2008

### **Convention de partenariat 2008/2010 avec l'Université de Haute-Alsace Soutien à l'équipement des écoles et des laboratoires**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer à l'Université de Haute-Alsace une subvention d'investissement totale de 264 852 €, à savoir :
  - 40 000 € pour l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu),
  - 9 770 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Licence Sciences Fondamentales et Appliquées,
  - 4 535 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Master Nanostructures,
  - 15 316 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Filières de chimie,
  - 17 655 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Licence Sciences et Techniques Physique Chimie,
  - 11 374 € pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) – Projets TICE,

- 1 891 € pour le Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur Professionnalisé (PEPS) – Pôle Agronomie Alimentaire,
  - 1 891 € pour le Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur Professionnalisé (PEPS) – Pôle Commerce,
  - 54 920 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de MULHOUSE – Département Génie Electrique et Informatique Industrielle,
  - 8 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Plate-Forme Technologique Agrosystèmes,
  - 20 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Génie Thermique et Electrique,
  - 40 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Réseaux et Télécommunications,
  - 3 000 € pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de COLMAR – Département Hygiène, Sécurité et Environnement,
  - 20 000 € pour l'Ecole Nationale Supérieur d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA),
  - 10 000 € pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ) – projet automates,
  - 6 500 € pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ) – projet sonorisation.
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 97972, nature 204178, fonction 23 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions